

des provinces de l'Atlantique) a comporté 80 p. 100 de moins de 29 ans. Cette tendance à émigrer du groupe d'âge le plus productif laisse un excédent de ceux qui font partie des groupes d'âge inaptes au travail parce que trop âgés ou trop jeunes. Ce nombre relativement plus élevé de personnes à charge abaisse le revenu par habitant. Il faudra utiliser les 30 millions de dollars prévus pour les 50,000 économiquement faibles de la province pour créer des emplois bien rétribués, afin de conserver nos jeunes et d'attirer vers notre région de nouveaux immigrants.

L'expansion des industries qui existent déjà et les nouvelles industries que nous pourrions attirer vers notre province en vertu de la loi sur les subventions au développement régional, voilà les éléments qui détermineront si nous-même et nos enfants sommes vraiment associés de la Confédération, ou une unité économique dont on attend qu'elle se suffise à elle-même.

4. *Enseignement*—Notre Fédération rend hommage aux efforts déployés par le gouvernement du Nouveau-Brunswick en faveur de notre système scolaire, de nos enseignants et enfin de nos enfants. Nous sommes cependant très inquiets du sort des étudiants qui font leurs études universitaires grâce à des prêts octroyés par le gouvernement et qui, ayant obtenu le prêt maximum, sont obligés d'abandonner ces études. Nous sommes soucieux du problème que pose l'obligation de rembourser le prêt à la fin des études, au moment où l'intéressé songe au mariage, ou qu'il est déjà marié et a encouru les nouvelles responsabilités d'un jeune ménage. Nous savons bien que l'enseignement relève de la province, mais nous ne voyons aucune raison pour que le gouvernement fédéral n'entreprenne pas, en collaboration avec le gouvernement provincial, un programme qui permette aux étudiants de terminer leurs études jusqu'au maximum de leurs possibilités, sans la menace de difficultés financières.

Nous nous intéressons à l'éducation des adultes, surtout aux programmes de main-d'œuvre qui permettent aux chômeurs d'acquérir une meilleure formation et d'atteindre un niveau d'instruction qui leur permette d'exercer un métier, ou de suivre un cours dans une école de métier. Nous estimons que des cours de formation de chefs devraient aussi figurer dans ces programmes, pour aider nos chômeurs dans d'autres domaines. De tels programmes sont accessibles au personnel de gestion sous le nom de formation de surveillants.

Nous nous intéresserons à l'utilisation du *Memramcook Institute of Continuous Learning*. Cet institut, nouvelle initiative dans le domaine de l'éducation des adultes au Nouveau-Brunswick, n'est pas utilisé à fond aux fins pour lesquelles il a été conçu. Nous constatons que de plus en plus

il sert aux entreprises pour former leur personnel de surveillance, au lieu de servir à ceux qui ont un besoin urgent d'éducation des adultes.

Nous nous intéressons aux universités du Nouveau-Brunswick et aux enseignants du Nouveau-Brunswick en tant que chefs de file dans l'éducation des adultes. Par comparaison à ce qui s'est passé dans la province sœur, la Nouvelle-Écosse, aux universités St-Francis-Xavier et Dalhousie, on fait peu de chose dans ce domaine chez nous. On ne devrait pas considérer les universités uniquement comme édifices de pierre et lieu d'enseignement pour nos enfants. Elles devraient être étroitement mêlées à la vie globale de la collectivité qui les entoure.

5. *Logement*—Reconnaissant que la cellule familiale est à la base de notre société, nous devons avoir pour principe de mettre des logements à la disposition de nos citoyens. Une commission d'étude et des conférences sur le logement se sont penchées sur ce problème. Il paraît que, pour avoir droit à un prêt en vertu de la loi nationale sur le logement, on doit gagner \$8,500 par an. Et que fait-on pour les pauvres? Si les pauvres pouvaient acheter une maison, leur amour-propre de propriétaire les pousserait à vouloir améliorer encore leur situation. Le gouvernement doit s'efforcer davantage à supprimer la spéculation foncière par réunion de terrains. Les fonds du Régime de Pensions du Canada et des régimes de pensions privés doivent être offerts, à un taux d'intérêt plus favorables, à des prêts hypothécaires. La durée du prêt pourrait être prolongée, par exemple sur 50 ans, comme en Australie. Les loyers des logements à bon marché devraient être fixés de façon à stimuler les travailleurs à faible revenu à gagner davantage. Les organismes gouvernementaux et l'industrie privée doivent envisager des modifications du Code du bâtiment et l'utilisation de nouveaux produits et de nouvelles techniques de construction. On devrait encourager les municipalités à fournir plus de résidences aux vieillards.

6. *Les caisses de crédit et les coopératives*—Ces organismes, créés chez les pauvres, sont utiles. Il semblerait que le gouvernement les tolère plus qu'il ne les encourage. Nous poussons nos Esquimaux à créer des coopératives, mais dès qu'il peut y avoir conflit avec la « libre entreprise », on ne fait rien pour leur venir en aide. Il nous semble parfois que les meneurs de ces mouvements sociaux ont perdu leurs vrais objectifs de vue. Le gouvernement devrait encourager les caisses de crédit et les coopératives, charger certains ministères de pousser les économiquement faibles à s'organiser et à adhérer à ces groupements. Les caisses de crédit et les coopératives qui existent déjà devraient être obligés de renseigner leurs membres sur la consommation, et de s'efforcer